

Protection de l'environnement—Loi

J'ai deux brèves questions à poser au député. Premièrement, quelles ressources humaines et financières Environnement Canada compte-t-il consacrer à la mise en oeuvre de la nouvelle loi? Deuxièmement, a-t-il l'impression que la nouvelle attitude du ministère en ce qui concerne l'exécution mettra fin à l'esprit de collaboration qui régnait jusqu'ici entre l'industrie et le gouvernement?

M. Redway: Monsieur le Président, je remercie le député de ses bonnes paroles et de ses questions. S'il se rappelle bien, lorsque le ministre a présenté le projet de loi en première lecture, en juin dernier, il a dit que le gouvernement s'engageait à débloquer des crédits pour sa mise en oeuvre, soit quelque 37 millions de dollars d'argent frais. Cette somme s'ajoute aux crédits déjà impartis au ministère de l'Environnement et aux autres ministères qui devront veiller à l'exécution de la loi sur l'environnement. Le gouvernement a promis de débloquer environ 37 millions de plus pour renforcer l'exécution de la loi et engager des inspecteurs et des agents d'exécution supplémentaires. Voilà une initiative énergique pour s'assurer que cette loi sera bien respectée.

● (1220)

En ce qui concerne la consultation, il est clair que le gouvernement compte continuer à consulter les provinces et l'industrie. Il n'a pas la moindre intention de négliger l'avis des autres. Le meilleur moyen, c'est d'arriver à faire respecter la loi plutôt que de se lancer dans de longues diatribes et de se battre aux conférences constitutionnelles, aux conférences fédérales-provinciales ou aux réunions de ministres. Il vaut bien mieux consulter et essayer de trouver un terrain d'entente. Le gouvernement tient à ce principe, que le projet de loi incarne d'ailleurs.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je reconnais que j'ai posé une question embarrassante au ministre, mais je lui demande de songer à la situation du Nouveau-Brunswick. C'est une province pauvre qui doit favoriser le plus possible le développement. Pourtant, elle est dirigée pratiquement comme un empire féodal par la famille Irving. Cette famille a toujours fait fi des tentatives faites par la province, ou aussi par le gouvernement fédéral, je suppose, pour l'obliger à respecter la moindre norme environnementale ou elle a toujours refusé d'obéir. S'il faut consulter les provinces, ne risque-t-on pas qu'il ne se passe rien?

M. Redway: Monsieur le Président, comme le député a pu le constater, le projet de loi prévoit des peines énormes pour la pollution. Elle prévoit non seulement des amendes mais aussi des peines de prison allant jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité. Les délits concernant l'environnement seront considérés dorénavant comme des délits graves.

M. Orlikow: Je serais heureux de voir un des Irving en prison.

M. Redway: Le député sait que l'on a maintenant les dispositions nécessaires pour prendre des mesures énergiques, et je sais qu'il demandera des comptes au gouvernement pour s'assurer qu'il agit. Moi aussi d'ailleurs, je le lui garantis.

[Français]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi ajouter mon grain de sel et participer au débat sur le projet de loi C-74. Tout d'abord, je vous dirai que du côté de l'Opposition nous accueillons le projet de loi C-74, je ne dirais pas avec joie puisque ce projet de loi est quand même relativement limité dans sa portée, mais nous le reconnaissons comme un pas dans la bonne direction, et en ce sens je réponds immédiatement à la question que posait mon collègue de York-Est (M. Redway), lorsqu'il terminait ses remarques tantôt et qu'il a dit qu'il espérait que les partis d'opposition feraient passer ce projet de loi rapidement à la Chambre des communes et l'enverraient à un comité—la réponse à cela, c'est oui, bien sûr. Cependant, cela étant dit, je voudrais replacer les choses dans leur contexte.

Il ne faudrait pas s'imaginer que ce projet de loi est une panacée qui règle tous nos problèmes d'environnement. Au contraire, vu que c'est le premier projet de loi touchant l'environnement que le gouvernement daigne déposer à la Chambre des communes, alors que nous commençons quand même la quatrième année du mandat conservateur, on ne peut pas dire tout d'abord que c'est trop tôt. Il y a longtemps que nous nous attendions à ce que le gouvernement fasse quelque chose dans le domaine de l'environnement et rien n'est venu jusqu'à ce jour, jusqu'à ce qu'on dépose le projet de loi C-74. Deuxièmement, les problèmes environnementaux auxquels les Canadiens font face sont énormes. Le projet de loi est très étroit dans son application; il ne touche en fait, pour être réaliste, qu'une petite partie de nos problèmes. En fait ce qu'il va faire, il va réglementer les nouveaux produits chimiques dangereux qui sont susceptibles de venir sur le marché. Alors il ne faut pas partir en peur et prétendre qu'il s'agit ici d'un geste considérable.

[Traduction]

Ce n'est pas la merveille que les ministres annoncent aux Canadiens. Ce n'est pas la trouvaille du siècle. C'est un pas dans la bonne direction. Je dirai à mon collègue, le député de York-Est, que nous allons effectivement nous prononcer en faveur du projet de loi. Mon Dieu, quelle autre mesure le Parlement pourrait-il bien adopter dans ce domaine? Aucune autre n'a été présentée à la Chambre.

Je vais citer certaines choses que ce projet de loi ne fait pas et que les Canadiens voudraient lui voir réaliser. Je n'ai pas à m'attarder sur ses vertus. Elles ne sont pas très nombreuses et, de toute manière, mon collègue, le député de York-Est, les a déjà vantées. Je l'ai entendu employer les mots «conformité» et «application» quelque vingt ou trente fois. C'est très honnête de sa part, car le projet de loi s'occupe bien de cela. Il ne fait rien d'autre.

Par exemple, le projet de loi ne va pas encourager l'assainissement de l'environnement. Dans la conclusion de ses observations, mon collègue a laissé entendre que si les partis d'opposition souhaitent vraiment que l'on nettoie l'environnement, ils vont adopter ce projet de loi. C'est la seule erreur que le député ait commise dans son allocution. Il est toujours très honnête mais là, il y est allé un peu fort. Ce projet de loi ne fera rien pour débarrasser la rivière St. Clair de sa boue. Il ne fera rien pour éliminer les dépôts toxiques qui dorment au fond du